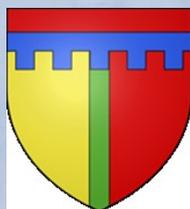


Bulletin Municipal

2019

COMMUNE DE SEGONZAC

Photo : N.NAMUR



SOMMAIRE

Le mot du Maire	P 2 - 3
Le Conseil municipal et les autres commissions	P 4
Le Personnel Communal - Horaires d'ouverture	P 5
Tarifs Municipaux - Bibliothèque	P 6
Le budget communal en image	P 7
Compte administratif 2018	P 8
Budget 2018 - Travaux d'investissement 2018/2019	P 9
Budget Primitif 2019	P 10
Etat Civil	P 11
Urbanisme – Elections – Recensement militaire	P 12
Elagage – Bruits de voisinage- Tranquillité Vacances	P 13
Ecole - Déchets	P 14
Comité des Fêtes	P 15
Société de chasse communale	P 16
Groupement des chasseurs du Saint Pay	P 17
CUMA	P 18
Maison de services au Public d'Ayen	P 19
Pays d'Art et d'Histoire	P 20
Agglo de Brive - Subvention habitat	P 21
Agglo de Brive - Transport à la demande	P 22
SIRTOM	P 23
Gîtes	P 24
Nos commerces	P 25
N° utiles et Segonzac en images	P 26
Communication - Votre avis nous intéresse	P 27

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,
Chères Segonzacoises, Chers Segonzacois,

Les coutumes ont la vie dure, et tant mieux, donc, comme chaque mi-année nous vous adressons notre bulletin municipal. Je sais que beaucoup l'attendent avec une certaine impatience.



Il contient la vie de notre commune pour l'année écoulée, chaque association y détaille ses activités et la CUMA contribue à fédérer nos agriculteurs. Je les remercie tous, ils sont les maillons indispensables à la vie de nos campagnes.

Même s'il est un peu tard, ou trop tôt je vous adresse mes vœux, y a-t-il réellement un moment particulier pour souhaiter à chacun une bonne santé et réussite dans ses activités ?

Permettez-moi d'avoir une pensée pour ceux qui, pour quelques raisons que ce soit, souffrent.

Je voudrais vous remercier pour la tolérance dont chacun a fait preuve pendant les travaux. Enfin le puy de Guimont est accessible aux véhicules ; depuis 2015 nous attendions le commencement de ces travaux en coordination, la CABB pour l'eau potable et l'assainissement, le Syndicat d'électrification de la Corrèze pour l'électricité et l'éclairage public, France Télécom pour la téléphonie, le Conseil Départemental pour la voirie et la Commune de Segonzac pour l'ensemble. Le bourg de Segonzac est optimisé pour les 40 années à venir, un château d'eau, des conduites d'alimentation en eau potable et des réseaux d'assainissement, d'électricité et d'éclairage public refaits à neuf ; reste à continuer pour les années à venir la tranche raccordant en eau potable les réservoirs de Segonzac à Saint Robert.

Concernant nos réseaux d'électricité il nous reste une seule ligne en fils nus qui a besoin d'être rénovée et renforcée

Cet été, la route de la Tirloubie à la D17 sera goudronnée, j'en appelle au bon sens des riverains, sur plusieurs bordures l'élagage est nécessaire.

Fin 2019 verra l'arrivée de la fibre sur notre commune, les entreprises ont déjà commencées certains travaux, merci d'accepter ces désagréments. Dans la continuité, la commune va mettre en place l'adressage de chaque habitation, nous vous informerons le moment venu des démarches à suivre.

Le Plan Local d'Urbanisme arrive à son terme, là encore vous serez invité à participer à son élaboration finale.

Enfin le registre concernant le cimetière est opérationnel, mais reste toujours ouvert, n'hésitez pas à contacter la Mairie si vous avez des doutes ou si vous êtes en recherche d'informations.

Voilà rapidement l'activité de notre commune, mais les décisions importantes sont prises à Brive pour ce qui concerne la proximité, Tulle pour le droit des sols et les actions départementales et enfin Bordeaux qui chapeaute l'ensemble.

Notre agglomération a exercé durant ses cinq ans d'existence beaucoup de compétences, avec l'expérience, le recul et de nouvelles lois, certaines optionnelles ou facultatives devront être revues, corrigées ou redistribuées aux collectivités.

Pour ma part, je continue à penser que nous avons fait passer la charrue avant les bœufs, qu'il aurait été plus judicieux d'attendre le regroupement des communes pour créer ces grandes régions. Les petits ruisseaux font une rivière (l'inverse semble compliqué et surtout ferait disparaître toutes spécificités locales).

Quoi qu'il en soit nous devons faire avec et donc composer, la première mandature définira ces bases de fonctionnement, mais ce sera toujours les métropoles, les communautés d'agglomération et les communautés de communes qui seront parties prenantes. D'où l'intérêt d'être actif aussi à ce niveau.

La répartition des fonds européens s'effectue assez bien mais ne concerne que des projets structurants, d'où l'intérêt d'être en capacité de porter ces projets.

La vie n'est pas un long fleuve tranquille, mais c'est toujours avec passion que j'aborde ce que demain sera. Je n'ai pas l'ambition d'écrire le futur, mais souhaite avec vous et pour nous, influencer les actions qui géreront l'avenir de notre commune.

Jean-Louis MICHEL

LE CONSEIL MUNICIPAL

NOMS	FONCTIONS	COMMISSIONS
Jean – Louis MICHEL	Maire	Toutes les commissions + Association Pays des Buttes Calcaires (PBC), Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, SIRTOM Brive, SIVOM Ayen
Michel SEGUY	1 ^{er} adjoint	Chemins, Bâtiments communaux, Finances, Appel d'offres (suppléant), Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, SIRTOM Brive (suppléant), Instance de Gérontologie
Michèle MARTINAUD	2 ^{ème} adjoint	Bâtiments communaux, Finances, SIRTOM Brive, SIVOM Ayen
Christine PAYOT	3 ^{ème} adjoint	Finances, Fêtes et cérémonies, Appel d'offres (suppléante), Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise (suppléante)
Laurent SEGUY	Conseiller Municipal	Chemins, Bâtiments communaux, Appel d'offres, Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (suppléant),
Evelyne CLAUD	Conseillère Municipale	Fêtes et cérémonies, Instance de Gérontologie
Jean-Francis ROUGIER	Conseiller Municipal	Bâtiments communaux, Association Pays des Buttes Calcaires (PBC), Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise, Instance de Gérontologie (suppléant)
Béatrice FUSADE	Conseillère Municipale	Chemins, Bâtiments communaux, Regroupement Pédagogique Intercommunal, Instance de Gérontologie (suppléante)
Marc CHASTAING	Conseiller Municipal	Chemins, SIVOM Ayen (suppléant)
Nadège PAWLOWSKY	Conseillère Municipale	Regroupement Pédagogique Intercommunal, Finances, Fêtes et cérémonies, Appel d'offres (suppléante), SIVOM Ayen (suppléante)
Guy LARUE	Conseiller Municipal	Chemins, Bâtiments communaux, Appel d'offres, Correspondant défense, Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (suppléant)

Les autres commissions

T : Titulaire

S : Suppléant

Révision des listes électorales 2019	T : Evelyne CLAUD, Christian FRAYSSE, François DURIEU S : Jean-Francis ROUGIER, Jean-Louis BEAUVIEUX
Impôts	T : SEGUY Martine, ROSE Gabriel, LASCAUD Guy, AVICE Yves, BOUDY Jean, DEDOME Frédéric S : DURIEU François, DELORD Claude, LACOSTE Francis, BEAUVIEUX Daniel, FRAYSSE Christian

LE PERSONNEL COMMUNAL À VOTRE SERVICE

Accueil, Secrétariat de Mairie, Agence Postale : Tiphanie DHUR

Services Techniques : Nicolas NAMUR

Cantine : Jocelyne BOUDY

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

☎ 05 55 25 11 16

Fax : 05 55 25 84 81

Mail : segonzac19.mairie@orange.fr

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00	9h00	9h00	9h00	9h00
12h30	12h30	12h30	12h30	12h30
14h00	14h00		14h00	
18h00	17h00		17h00	

RAPPEL SUR LES PROCÉDURES :

Retrait de colis et lettre recommandée en instances de distribution :

Obligation de présenter votre pièce d'identité valide et l'avis de passage.

Pour les retraits par procuration : le verso de l'avis de passage doit être correctement complété, daté, signé, le mandataire devra donc être muni de l'avis de passage complété par le destinataire et des 2 cartes d'identité (destinataire du colis et mandataire).

Retrait et dépôt d'espèces : Munissez-vous de votre pièce d'identité et d'un justificatif de compte (chéquier, carte bleue, carte épargne...).

SANS CES ÉLÉMENTS IL SERA IMPOSSIBLE D'EFFECTUER VOS OPÉRATIONS.

AUCUNE PROCURATION FINANCIERE N'EST POSSIBLE EN AGENCE POSTALE :

RDV EN BUREAU DE POSTE (JUILLAC, OBJAT...)

**N'OUBLIEZ PAS QUE LA POSTE VOUS PROPOSE UNE TABLETTE TACTILE
AFIN D'EFFECTUER VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

(La Poste, Impôts, CPAM, CAF)

TARIFS MUNICIPAUX

Cantine scolaire : 2.75 € enfant

5.60 € adulte



Location salle polyvalente :

Gratuit pour les associations de la commune

80 € pour les habitants de Segonzac

150 € pour les habitants des autres communes

300 € de caution

Location tables et bancs : 5 € la table et les 2 bancs



Cimetière : (concession 30 ans renouvelable)

Concession simple 150 €

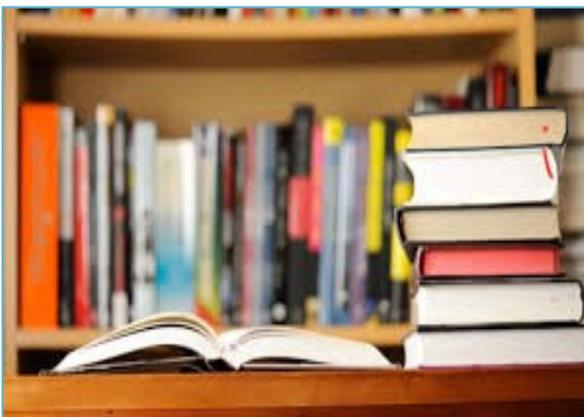
Concession double 300 €



+ 25 € de frais d'enregistrement

Columbarium : 300€ la case (30 ans renouvelable)

BIBLIOTHÈQUE – POINT MULTIMÉDIA



La Mairie met gratuitement à disposition des habitants, des livres de la bibliothèque d'AYEN et un ordinateur avec accès internet.

N'hésitez pas à venir voir !!!

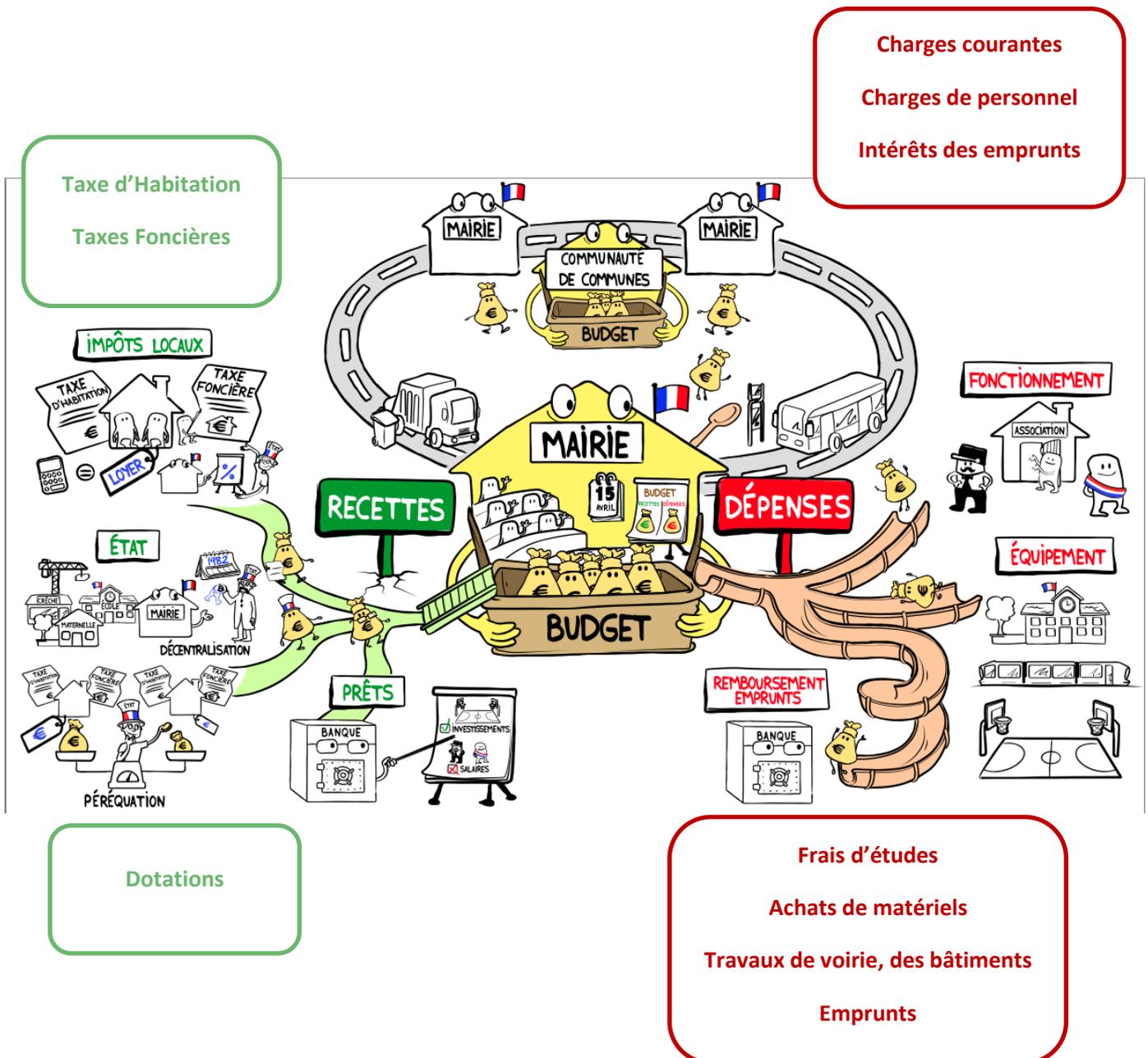
BUDGET COMMUNAL

Le budget communal c'est quoi ?

Le budget communal est complexe. Il est caractérisé par deux types de dépenses, le fonctionnement (charges courantes) et les investissements (travaux et équipements).

Les recettes sont constituées par les impôts locaux, les dotations de l'état, les subventions et les emprunts.

Afin de bien comprendre comment il s'intègre, voici le schéma de principe.



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vue d'ensemble – Section de Fonctionnement

DÉPENSES

011 Charges à caractère général (denrées, fournitures, entretien...)	54 590.50€
012 Charges de personnel	108 007.97€
014 Atténuation de produits	693.00€
65 Autres charges de gestion courante (contingents, participations...)	26 874.10€
66 Charges financières	3 339.26€
022 Dépenses imprévues	0€
Total de la section	193 504.83€

RECETTES

70 Produits des services du domaine et ventes diverses	17 411.45€
73 Impôts et taxes (impôts locaux, permis de chasser...)	89 112.70€
74 Dotations, subventions et participations	95 887.86€
75 Autres produits de gestion courante (loyers, photocopies...)	21 830.67€
77 Produits exceptionnels	528.00€
013 Remboursement charges sécurité sociale	2 609.77€
002 Excédent antérieur reporté	0€
Total de la section	227 380.45€

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : Excédent 33 875.62€

Vue d'ensemble – Section d'Investissement

DÉPENSES

10 Dotations, fonds et réserves	0€
16 Remboursement d'emprunts	15 131.96€
20 Immobilisations incorporelles (frais d'études)	10 263.70€
21 Immobilisations corporelles (acquisitions)	3 156.90€
23 Immobilisations en cours (voirie, travaux de bâtiments...)	22 740.60€
040 Opération d'ordre transfert entre section	0€
Total de la section	51 293.16€

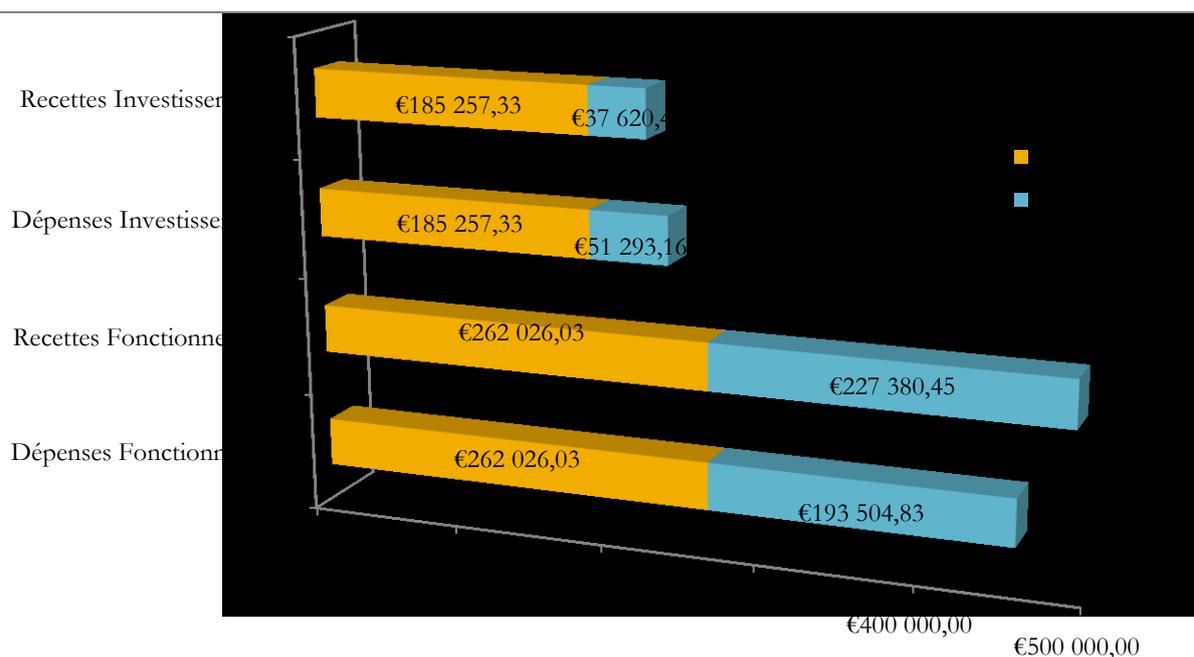
RECETTES

10 Dotations (remboursement TVA sur investissements)	9 308.19€
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	15 667.76€
13 Subventions d'investissements (Etat, Conseil Départemental...)	11 372.54€
001 Excédents antérieurs reportés	43 125.57€
Reste à réaliser	17 791.66€
Total de la section	97 265.72€

Solde d'exécution de la section de fonctionnement Excédent 45 972.56€

Solde d'exécution cumulé (fonctionnement + investissement) : Excédent 79 848.18€

BUDGET COMMUNAL 2018



	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
■ Prévisionnel	€262 026,03	€262 026,03	€185 257,33	€185 257,33
■ Réel	€193 504,83	€227 380,45	€51 293,16	€37 620,49

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

2018 en cours	Projets 2019
Réalisation du Plan Local d'Urbanisme	Adressage – 2 ^{ème} tranche : signalisation
Adressage de la Commune	Réfection voirie
Travaux de mise aux normes accessibilité Mairie et Salle Polyvalente – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} T	Achat d'une épareuse
Travaux d'enfouissement réseaux Haut du Bourg	Création d'un terrain de pétanque
Extension éclairage public Haut du bourg (attente de l'agglomération)	
Adduction eau potable et assainissement non collectif	



BUDGET PRIMITIF 2019

Vue d'ensemble – Section de Fonctionnement

DÉPENSES

011 Charges à caractère général (denrées, fournitures, entretien...)	68 000.00€
012 Charges de personnel	119 000.00€
014 Atténuation de produits	1 000.00€
65 Autres charges de gestion courante (contingents, participations...)	39 600.00€
66 Charges financières	3 000.00€
022 Dépenses imprévues	1 600.00€
023 Virement à la section d'investissement	44 866.30€
Total de la section	277 066.30€

RECETTES

70 Produits des services du domaine et ventes diverses	14 379.00€
73 Impôts et taxes (impôts locaux, permis de chasser...)	89 983.41€
74 Dotations, subventions et participations	92 966.00€
75 Autres produits de gestion courante (loyers, photocopies...)	21 144.00€
002 Excédent antérieur reporté	59 593.89€
Total de la section	277 066.30€

Vue d'ensemble – Section d'Investissement

DÉPENSES

16 Remboursement d'emprunts	15 807.46€
20 Immobilisations incorporelles (frais d'études)	4 500.00€
204 Subventions d'équipement versées	0.00€
21 Immobilisations corporelles (acquisitions)	37 576.00€
23 Immobilisations en cours (voirie, travaux de bâtiments...)	95 022.00€
040 Opération d'ordre de transfert	0€
041 Opérations patrimoniales	7 979.88€
Reste à réaliser	67 207.91€
Total de la section	228 093.25€

RECETTES

10 Dotations (remboursement TVA sur investissements)	8411.62€
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	19 963.35€
13 Subventions d'investissements (Etat, Conseil Départemental...)	9 360.00€
16 Emprunts	89 867.54€
165 Dépôt et cautionnements reçus	400.00€
001 Excédents antérieurs reportés	17 791.66€
041 Opérations patrimoniales	7 979.88€
021 Virement de la section de fonctionnement	44 866.30€
Reste à réaliser	29 452.90€
Total de la section	228 093.25€

Budget Total 2019 de la commune : 505 159.55€

ÉTAT CIVIL



Naissances

Rachel SEGUY, née le 6 mai 2018 à Brive la Gaillarde

Maxence MASDUPUY, né le 10 décembre 2018 à Brive la Gaillarde

Mariage

Jean-Louis YACONO & Michel, François LAZARE,

Le 06 octobre 2018



Ils nous ont quittés

2019

Simone DELORD le 08 février 2019 (Segonzac)

Pierre MANIERE le 3 février 2019 (Sarlat-la-Canéda)

Jean-Pierre TROUBADY le 24 janvier 2019 (Brive-la-Gaillarde)

Alain TRARIEUX le 9 janvier 2019 (Sarlat-la-Canéda)

Simone DUMAS le 5 décembre 2018 (Brive-la-Gaillarde)

Marcel LAPOUGE le 24 novembre 2018 (Brive-la-Gaillarde)

Ivette MARTIAL le 11 novembre 2018 (Auxerre)

Renée LAPOUGE le 6 novembre 2018 (Allassac)

Clémentine LAFON le 2 novembre 2018 (Fumel)

Fernand FAYE le 4 octobre 2018 (St Yrieix-la-Perche)

Roger GERY le 05 août 2018 (Objat)



INFORMATIONS DIVERSES

URBANISME

Permis de construire	Déclarations Préalables	Certificats d'urbanisme
2018 : 8 (6 agricoles)	2018 : 2	2018 : 9 informatifs 11 opérationnels

Depuis juillet 2018, la Direction Départementale des Territoires n'instruit plus les certificats d'urbanisme informatifs, la compétence revient donc à la Mairie (formation du 25/02/2019).

LISTE ÉLECTORALE

Nombre d'électeurs inscrits en 2019 : 195

Les personnes de nationalité française, majeures, domiciliées sur la commune, ou ayant la qualité de contribuable local peuvent solliciter leur inscription sur la liste électorale de Segonzac.

Inscription d'office des jeunes de 18 ans : Les jeunes Français atteignant la majorité et domiciliés dans la commune sont inscrits d'office sur la liste électorale. La liste des personnes concernées est envoyée dans les Mairies par l'INSEE. La mairie signale cette inscription par un courrier destiné aux intéressés.

Les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne ont droit de vote et d'éligibilité au Parlement Européen et aux élections municipales dans l'état membre où ils résident. Il existe deux listes complémentaires distinctes, ils doivent faire la démarche de s'inscrire sur l'une des listes ou les deux.

Interroger sa Situation Electorale **ISE** en vous connectant sur internet vous saurez si vous êtes inscrits et où. Vous pourrez poursuivre une inscription en ligne ou faire la démarche auprès de la Mairie. **Depuis le 1^{er} janvier 2019, les inscriptions sont possibles toute l'année hors période pré-électorale.**

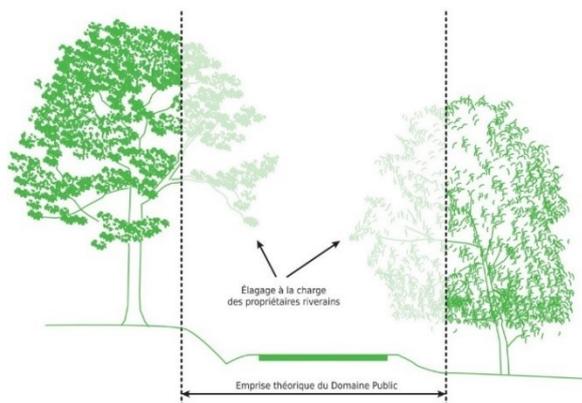
RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons de nationalité française doivent obligatoirement se faire recenser au cours du mois anniversaire de leurs 16 ans, à la mairie de leur domicile.

A cette occasion, une attestation de recensement leur est remise. Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (ex : permis de conduire) ; C'est également sur les données du recensement que s'appuie le dispositif d'inscription des jeunes sur les listes électorales. **Tous les jeunes Français, filles ou garçons sont convoqués, pour une journée de préparation à la défense.**

Elle se déroule entre la date de recensement et l'âge de 18 ans. Au cours de cette journée de contact avec les militaires, ils recevront un enseignement présentant les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale ainsi que ses moyens. A cette occasion, des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française sont organisés. A l'issue de la journée, un certificat de participation est remis. Jusqu'à 25 ans, ce certificat est obligatoire pour se présenter aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

ÉLAGAGE DES ARBRES



L'élagage des arbres le long des voies communales et départementales est à la charge des propriétaires.

« Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des routes doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m, ils doivent être en outre élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone, ces opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ».

RAPPEL : RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Arrêté Préfectoral du 24/11/1999

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrables : 08h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30 /
Samedis : 09h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00



OPERATION « TRANQUILLITE VACANCES »

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées par les forces de l'ordre.

Vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

Vous devez remplir le formulaire disponible en Mairie ou en ligne, puis vous rendre, muni du formulaire, à votre brigade de gendarmerie au moins 2 jours avant votre départ.



ECOLE

Pour l'année scolaire 2018/2019, l'école de Segonzac a accueillie 22 élèves soit 12 CM1 et 10 CM2 (à qui nous souhaitons une bonne rentrée en 6^{ème}).

22 CM1 devraient faire leur rentrée des classes en septembre 2019.

DÉCHETS

Une benne pour les déchets encombrants sera mise à la disposition de la population, par l'association A.R.B.R.E sur le terrain près du nouveau garage communal.

Du mardi 10 au mardi 17 septembre 2019

Du mardi 10 au mardi 17 décembre 2019



Déchets non acceptés dans la benne : frigos, machines à laver, télévisions, pneus, extincteurs, bouteilles de gaz, médicaments, batteries et produits spéciaux (peintures, phytosanitaires, aérosols...)

DÉCHETTERIES

L'accès aux déchetteries de : Brive – Donzenac – Allasac – St-Pantaléon de Larche

Condat Sur Vézère – Malemort – Objat - Saint Bonnet la Rivière

Est libre et gratuit pour les habitants des communes adhérentes au SIRTOM

Déchetterie Objat

ZAC de Bridal

☎ 05 55 25 61 24

Horaires d'ouverture :

LUNDI	9H-12H / 14H-18H
MARDI	9H -12H/ 14H-18H
MERCREDI	9H-12H / 14H-18H
JEUDI	9H-12H / 14H-18H
VENDREDI	9H-12H / 14H-18H
SAMEDI	9H-12H / 14H-18H

Déchetterie St Bonnet la Rivière

Puy la Faye

☎ 05 55 84 35 06

Horaires d'ouverture :

LUNDI	14H-18H
MARDI	14H-18H
MERCREDI	14H-18H
JEUDI	
VENDREDI	9H-12H / 14H-18H
SAMEDI	9H-12H / 14H-18H

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes de Segonzac vous propose tout au long de l'année des animations et vous remercie de votre participation à la vie associative.

Renouvellement du Bureau (Assemblée Générale du 13 janvier 2019) :

Président d'honneur : Jean-Louis MICHEL, Maire de Segonzac

Président : Jacques DERRIEN

Vice-Président : Philippe FUSADE

Secrétaire : Evelyne LAJOINIE

Secrétaire-adjoint : Tiphanie DHUR

Trésorier : Jacqueline GENESTE

Trésorier-adjoint : Christine PAYOT

Membres actifs : Jean-Claude AVICE - Gabriel et Martial ROSE - Jean-Francis ROUGIER - Carine et Denis BURGMEIER - Christian et Babeth FRAYSSE - Serge et Anne THIBART - Béatrice et Valentin FUSADE - Martine et Michel SEGUY - Christiane RAYNAUD - Séverine GUIONIE - Lucien BOUDY

CALENDRIER DES ANIMATIONS

13 janvier : Galettes

14 avril : Rando des Pé-Terros

20 -22 avril : Collecte des œufs qui permettra de confectionner de nombreuses omelettes le lundi de Pâques

1^{er} mai : Traditionnel casse-croûte

21 juin : Fête de la musique

20 juillet : Repas de la fête annuelle

21 juillet : Concours de Pétanque

27 octobre : Fête des fruits d'automne

15 décembre : Marché de Noël



SOCIÉTÉ DE CHASSE

Compte rendu 2018 – 2019



Je remercie Monsieur le Maire et les conseillers de nous laisser nous exprimer dans le bulletin municipal ainsi que de nous mettre la salle polyvalente à disposition.

Je remercie également les propriétaires non chasseurs et chasseurs d'avoir donné le droit de chasse.

Je demande aux chasseurs le respect envers tous et envers la nature.

Composition du bureau :

Président : BOUDY Lucien (05.55.25.14.45)

Trésorier : CHASTAING Joël

Vice-Président : CHARRIERAS René

Vice-Trésorier : SEGUY Michel

Secrétaire : VIDES Carlos

Bilan saisonnier : - 5 sangliers - 32 chevreuils

Les lâchés de gibier : - 70 faisans - 20 perdreaux

Festivités :

Battue : 17 mars 2019 (3 renards) - Merci à tous les participants

Journée pêche & détente : le 13 juillet 2019

Assemblée Générale : Date à définir

Tir d'approche : Vente de 2 bracelets (chevreuil)

Où s'adresser :

Garde particulier : JOUFFRE Frédéric

Equipage de déterreurs : BOUDY Germain et SEGUY Patrice

Piégeurs agréés : VIDES Carlos et CHARRIERAS René

Rendez-vous à l'assemblée générale, votre présence sera bienvenue.

Le Président,

Lucien BOUDY

GROUPEMENT DES CHASSEURS DU SAINT PAY

Au nom du Groupement des chasseurs du ST PAY, comme d'habitude, je remercie Monsieur le Maire et son Conseil de me donner la possibilité de m'exprimer dans le bulletin municipal.

Depuis l'année dernière, la constitution du bureau n'a pas changé.

La saison écoulée s'est déroulée normalement.

En ce qui concerne la chasse au sanglier, 6 sont à inscrire au tableau de chasse, et par contre beaucoup de difficultés pour en déloger certains avec de graves blessures à nos chiens, qui fort heureusement se sont bien rétablis, dont un qui a eu plus de 100 points de suture.....

Le plan de chasse chevreuil a été réalisé.

Nous avons eu le plaisir de faire un prélèvement exceptionnel de palombes.

Destruction de renards pendant la saison de chasse.

Notre traditionnel repas s'est bien déroulé, dans une très bonne ambiance avec de nombreux participants. Il fût concocté par le traiteur « ATELIER GOURMAND » d'OBJAT, et ce fut un vrai délice.

Comme tous les ans nous préparons celui d'été.

Merci encore à tous les propriétaires, chasseurs et non chasseurs, et à Monsieur le Maire qui tous les ans met à notre disposition, gratuitement, la salle polyvalente ainsi que la salle des associations.

Une petite parenthèse : Les personnes qui demandent le respect envers tous et envers la nature, doivent montrer l'exemple or ce n'est pas toujours le cas !!!!!!!

Je donne rendez-vous à tous, pour la prochaine saison.

***La secrétaire,
C.RAYNAUD***

C.U.M.A DE SEGONZAC

Les membres du bureau sont :

Président : Séguy Michel

Vice-président : Paulet Philippe

Trésorier : Avice Yves Daniel

Secrétaire : Sage Isabelle



Nous renouvelons notre invitation aux agriculteurs à venir nous rejoindre.

La C.U.M.A maintient son activité malgré le nombre d'adhérents qui n'évolue pas beaucoup. Elle reste néanmoins une structure indispensable pour permettre l'achat de matériels.

Le président remercie tous les adhérents ainsi que M le Maire pour leur participation.



**Le Président,
Michel SEGUY**



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC D'AYEN

Avec la Maison de Services Au public d'Ayen : Simplifiez-vous la vie

La Maison de services au public d'Ayen située 41, place Louis Mareuse est à la disposition des habitants de notre commune pour les aider dans un grand nombre de démarches.

Cette structure forte de plus de 25 partenaires vous accompagnera dans les domaines suivants :

→ **CARTE D'IDENTITE - PASSEPORT - PERMIS DE CONDUIRE ET CERTIFICAT D'IMMATRICULATION**

Les demandes ne s'effectuent plus en Mairie ; Connectez-vous sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) et réaliser vos démarches ou prenez rendez-vous avec la Maison de Services au Public d'Ayen.

→ **L'EMPLOI** : Pole emploi, mission locale, Agences d'intérim, création CV et lettre de motivations, Offres et dispositifs d'accompagnements pour le retour à l'emploi...

→ **LA FAMILLE** : CAF, CARSAT, CPAM, MSA, Centre information jeunesse, le département de la Corrèze...

→ **LE LOGEMENT** : Corrèze habitat, La Mutualité sociale limousine, Maison de l'Habitat de la communauté d'agglomération du bassin de Brive, Conseil en Architecture et en Environnement...

→ **LE TRANSPORT** : SNCF, Transport A la Demande, Service de Covoiturage, Association d'Education Routière...

→ **LA DEFENSE DES DROITS** : avec de très nombreux partenaires associatifs et organismes

→ **LA CULTURE ET LE TOURISME** : Les treize arches, l'Office de Tourisme Brive Agglomération

→ **LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE** : pré demandes de passeport et carte d'identité, demandes de permis de conduire et carte grise, timbres fiscaux dématérialisés.

→ **LE NUMERIQUE** : accompagnement dans vos démarches numériques, ordinateur en accès libre et gratuit, atelier informatique...

Maison Services Au Public

 **05.55.25.76.12**

rsp.mairieayen@orange.fr

Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 & 14h00 à 16h30

Samedi 9h00 12h00

41 place Louis Mareuse 19310 AYEN

<https://fr-fr.facebook.com/MSAPayen/>

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE À SEGONZAC

En 2018, le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise a proposé de nombreuses animations, que ce soit en temps scolaire, périscolaire, lors de la saison estivale ou bien encore lors des journées européennes du patrimoine.

Un catalogue pédagogique a été mis en place et proposé dans toutes les écoles primaires du territoire, environ 900 élèves ont ainsi participé à des ateliers sur le paysage, le village au temps jadis, l'eau...

Une nouvelle publication pour enfants a été réalisée à Vars-sur-Roseix, par les élèves de l'école, en partenariat avec la FAL de la Corrèze, l'institut d'Etudes Occitanes de l'artiste David Molteau.

Près de 40 animations ont été organisés durant l'été, pour une fréquentation d'environ 1200 personnes. Parmi les nouveautés, on peut noter la création d'un spectacle en théâtre d'ombres à Ayen et d'un Cluedo géant à Varetz.

Le Pays d'art et d'histoire a répondu à deux appels à projet. Le premier, du Conseil Départemental de la Corrèze, s'inscrit dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Guerre 14-18 et a permis la réalisation d'un spectacle par les élèves d'Allasac, suite à différents ateliers artistiques et sorties.

Le second, de l'Agence Culturelle de la Dordogne, sur le thème « culture et handicap », a permis de développer le spectacle en théâtre d'ombres de Clairvivre joué à plusieurs reprises au cours de l'année.

Toutes ces activités ont été réalisées grâce à la participation active de nombreux bénévoles et à la mise en place de partenariats avec EDF, l'EPD de Clairvivre, la FAL de la Corrèze, Oxygène Sports Nature, les Offices de tourisme, diverses associations culturelles et de mises en valeur du patrimoine, des artistes plasticiens, une comédienne, un photographe et le Fablab de Brive.

L'exposition « Trésors sacrés, sacrés trésors ! » a terminé son itinérance, la prochaine exposition « L'aventure du rail » est en cours de finalisation.



Coordonnées :

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise
Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine
19240 Allasac
05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr
www.vezereardoise.fr
Rejoignez-nous sur Facebook : PahVezereArdoise

EXPOSITION SUR LE RAIL – EGLISE DE SEGONZAC

DU 25 OCTOBRE AU 08 NOVEMBRE 2019

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE

SUBVENTION HABITAT

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) en partenariat avec l'ANAH, le Conseil Départemental, les caisses d'avances (PROCIVIS, CARTTE) a décidé de mettre en place pour une durée de 5 ans (2017-2022) un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat privé : l'**OPAH Droit Commun** (OPAH-DC) sur l'ensemble du territoire de l'Agglo.

Les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs peuvent ainsi prétendre (sous certaines conditions) à des subventions pouvant atteindre jusqu'à 80% de prise en charge du montant HT des travaux portant sur :

- **La lutte contre l'habitat indigne et dégradé**
- **La sécurité et la salubrité de l'habitat**
- **L'amélioration de la performance énergétique**
- **L'adaptation du logement pour l'autonomie de la personne**

Un guichet unique dédié à l'habitat, la Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat (MDUH) vous accompagne et vous conseille dans vos projets de réhabilitation.

Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h

MAISON DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Immeuble consulaire – 6ème étage

10 avenue Général Leclerc – Brive

 **05 55 74 08 08**

maison-habitat@agglodebrive.fr

urba.ads@agglodebrive.fr

Des permanences sont également assurées sur rendez-vous à la Maison Sociale Communale d'Allasac, à la **Maison des Services Publics d'Ayen**, à la Mairie de Donzenac, à la Mairie de Juillac, à la Mairie de Lubersac, à la Mairie d'Objat et à la Mairie de Pompadour. Contacter la Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat au 05 55 74 08 08 pour connaître les dates des permanences et prendre rendez-vous.

En complément, l'**Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) apporte des informations d'ordre juridique concernant votre projet.**

- Une permanence est planifiée les mardis matin de 9h à 12h sans rendez-vous, dans les bureaux de la Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat à Brive.
- Avec rendez-vous, une permanence est organisée les 1ers jeudis du mois de 9h à 11h à l'annexe de la Mairie de Lubersac et les 4èmes mardis du mois de 9h à 11h à Objat à la Maison des Associations – 27bd G.Clémenceau.

ADIL

 **05 55 26 56 82**

Mail : adil.19@wanadoo.fr

Vous pouvez consulter les sites Internet de la commune et de la CABB (www.agglodebrive.fr) pour en savoir plus sur le dispositif.

TRANSPORT À LA DEMANDE SUR RÉSERVATION



Habitat - Transports - Petite enfance - Déchets - Eau / Assainissement...

"LIBÉO AGGLO"



Le transport à la demande de l'Agglo "Libéo Agglo", fonctionne sur réservation, selon les demandes des voyageurs de votre secteur géographique.

Pour accéder au service, vous devez réserver votre déplacement auprès de la centrale de réservation :

- Par téléphone, au 05 55 74 20 13 (tapez 3), du lundi au vendredi (sauf jours fériés),
- Via le site internet www.libeo-brive.fr ou l'Appli Libéo.

Pour que votre déplacement soit pris en compte, vous devez le réserver au plus tard la veille avant 17h00.

Fonctionnement :

Sur votre secteur (secteur 10), le service "Libéo Agglo" fonctionne le mardi toute la journée.

Les tarifs sont les mêmes que ceux du réseau "Libéo". Le titre de transport que vous utilisez pour votre voyage à bord de "Libéo Agglo" vous permet des correspondances avec les services de transport urbain pendant 1 heure !

Annulation d'un déplacement :

Si vous ne pouvez finalement pas effectuer le déplacement que vous avez réservé, vous devez annuler la réservation au plus tard la veille de votre voyage avant 17h00.

Renseignements :

Centrale de réservation du réseau de transport "Libéo" - 05 55 74 20 13 et www.libeo-brive.fr

Vers Brive SEGONZAC/SAINT-ROBERT/SAINT-AULAIRE/ROSIERS-DE- JUILLAC/AYEN/SAINT-CYPRIEN/VARS-SUR-ROSEIX	08H35 – 08H45	13H30 – 13H40
Objat Gare	09H00	13H50
Objat Place Jean Lagarde	09H03	13H53
Varetz Place de l'église	09H15	14H05
Brive Centre Commercial Ouest	09H25	14H15
Brive Clinique des Cèdres	09H30	14H20
Brive Centre Hospitalier	09H35	14H25
Brive – Place du 14 juillet	09H40	14H30
Vers Objat		
Départ de Brive – Place du 14 juillet	12H15	17H15
Brive Centre Hospitalier	12H20	17H20
Brive Clinique des Cèdres	12H25	17H25
Brive Centre Commercial Ouest	12H30	17H30
Varetz Place de l'église	12H40	17H40
Objat Place Jean Lagarde	12H52	17H52
Objat Gare	13H10 – 13H20	18H10 – 18H20



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SIRTOM simplifie votre geste de tri

Nous vous l'annonçons en fin d'année 2018, c'est désormais chose faite !
Aujourd'hui tous les emballages se trient.

Depuis le 1^{er} janvier, vous pouvez déposer tous les emballages ménagers sans exception dans les contenants de tri jaunes : emballages en métal, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception.
Quelques exemples : bouteilles et flacons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore sachets de brioche...

Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage. Il ne faut pas déposer dans le contenant de tri les objets, quel que soit leur matériau.

Ce changement va engendrer une quantité supplémentaire d'emballages dans les contenants de tri jaunes. Afin de libérer de l'espace pour ces nouveaux emballages et maintenir la qualité des papiers, nous vous préconisons de **déposer tous les papiers dans les bornes de tri bleues** déployées sur le territoire. Ces papiers seront ensuite directement acheminés chez les papetiers.

Afin de faciliter votre geste de tri, vous allez recevoir une documentation **pour vous accompagner** dans la gestion de vos déchets. Par ailleurs, si vous êtes équipés de bac(s) individuel(s), nous vous invitons à demander les adhésifs des nouvelles consignes de tri auprès du sirtom ou de votre mairie.

Grâce à votre geste de tri, le SIRTOM agit en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : trions plus et mieux !

GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

Gîte Le Val du Puy – 3 épis Gîte de France



Capacité : 6 pers. Entièrement rénové, terrain ombragé et clos, grande terrasse couverte. Ouvert toute l'année. Couloir desservant 3 chambres dont 1 avec meuble vasque : 2 lits 140 – 2 lits 90, salle d'eau meuble double vasque, cabine de douche (90X90), WC indépendant. Salon/cuisine équipé, clic-clac, 3 fauteuils. Buanderie, lave-linge et équipement pour les pêcheurs. Lit parapluie et tout le nécessaire pour bébé, jeux, balançoire.



Contact : Denise et Claude MARET – 05.87.91.08.00 – 06.72.10.89.78 – claudemaret@aliceadsl.fr

Gîte la Grange des Suds – 3 épis Gîte de France



Capacité 2/4 pers – Ouvert toute l'année - Mitoyen à la maison des propriétaires, ce gîte est indépendant et sans vis-à-vis. Il vous offre le plus grand confort : cuisine équipée, salon /salle à manger (TV, TNT, clic clac), 1 chambre (2 lits en 90X190), salle de bain et WC vous offre le plus grand confort. Il donne sur un jardin clos et arboré, entouré de prairies et pâturage. Salon de jardin, barbecue, jeux de société et jeux pour enfants à disposition. Equipement pour bébé sur demande.



Chambres d'Hôtes La grange des Suds – 4 épis Gîte de France



La grange des Suds vous ouvre ses portes pour une pause détente au cœur d'un pays de caractère. Notre maison d'hôtes, classée 4 épis par les Gîtes de France, vous propose 4 chambres d'hôtes et une suite. Vos hôtes, Sandie et Philippe, vous invitent à venir goûter au calme et à la sérénité de la vie à la campagne, version grange des Suds.

Contact : Philippe GHILARDI – 05.55.22.05.83 – 06.82.59.23.67 – contact@lagrangedessuds.com / www.lagrangedessuds.com

Chambres d'hôtes Le Prélaminon – 4 épis Gîte de France



Grange corrézienne réhabilitée avec 3 chambres cossues aux senteurs et couleurs alpines au milieu d'un cadre de verdure entre cèpes, noix et fières limousines. Christine et Jacques sont heureux de vous accueillir au Prélaminon classé 4 épis, inscrit au guide Michelin et guide du routard.

Contact : Christine et Jacques DERRIEN : 05.55.84.17.39 – 06.30.56.30.18 – prelaminon@wanadoo.fr / www.prelaminon.com



Gîte du chaticot – 4 épis Gîte de France



Capacité : 8 pers- ouvert toute l'année – location WE – Gîte de 195m² comprenant 4 chambres, cuisine équipée, salon/séjour, 2 salles de bain – Gîte confort

Contact : Stéphane et Carole PASCAREL : 05.55.25.96.12 (HR)



Gîtes et chambres d'hôtes – Domaine équestre de la Tireloubie

9 gîtes et 5 chambres d'hôtes situés dans un domaine équestre. Les gîtes sont répartis sur l'ensemble du domaine. Ils peuvent accueillir selon leur capacité de 2 à 9 personnes. Tous les gîtes disposent d'un salon de jardin. Un barbecue est à disposition. Les chambres d'hôtes sont situées dans le château. Trois chambres familiales et deux chambres doubles. Chaque chambre est équipée d'une salle d'eau avec douche et WC.

Contact : Domaine équestre de la Tireloubie : 05.55.25.16.51 – Fax : 05.55.25.23.45 – <http://tireloubie.domaine.pageperso.orange.fr>



NOS COMMERCES

GARAGE Sébastien TOCABEN



Le Bas Pardoux

19 310 SEGONZAC

05.55.25.13.90

La Ferme de la Chèvre Bleue

Carine BURGMEIER

Les Codassies

19310 SEGONZAC

06.81.37.57.67

chevrerie.cb@gmail.com

www.chevrerie-cb.fr



LE RELAIS DE LA POSTE



Association Les copains d'abord

Le Bourg

19 310 SEGONZAC

05.55.74.53.22

SOS BATIMENT

Revêtement de sol intérieur ou extérieur en tous genres

DECUIGNIERES Thierry

Tralaleux - 19310 SEGONZAC

06.81.32.31.42



LES NUMÉROS UTILES

Ecole de Segonzac	05 55 25 17 79	Pompiers	18 ou 112
Ecole d'Ayen	05 55 25 21 87	SAMU	15
Maison de Service Public	05 55 25 76 12	SMUR	05 55 25 18 18
Instance de coordination	05 55 25 82 25	Centre anti-poisons	05 61 77 74 47
Trésor Public Objat	05 55 25 81 84	Hôpital Brive	05 55 92 60 00
MSD Juillac (Assistantes Sociales)	05 55 93 79 20	Clinique des cèdres	0 826 300 888
Gendarmerie Juillac	05 55 25 60 06	Clinique Saint	0 826 305 518
Gendarmerie Objat	05 55 25 50 02 ou 17	EDF Dépannage	09 726 750 19
Déchetterie Objat	05 55 25 61 24	SAUR Dépannage	05 81 91 35 05
SIRTOM Brive	0820 204 204 (n°vert) ou 05 55 17 65 10	Orange dérangement	10 13
Agglo de Brive Maison de l'habitat	05 55 74 10 00 05 55 74 08 08		

SEGONZAC EN IMAGES

Téléthon 2018



Cérémonie du 11 novembre 2018



Repas du 8 mai 2019



INSCRIPTION AUX INFORMATIONS CONCERNANT LA COMMUNE !

Nous allons mettre en place un système de note d'information par email et/ou SMS.

Plusieurs thèmes sont proposés, nous vous invitons à vous inscrire par téléphone, mail ou en Mairie.

NOM Prénom :

Mail :

Téléphone portable :

Thèmes :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Alerte Météo | <input type="checkbox"/> Réunion publique | <input type="checkbox"/> Info culturelle |
| <input type="checkbox"/> Manifestation sportive | <input type="checkbox"/> Vie Associative | <input type="checkbox"/> Ecole |
| <input type="checkbox"/> Séance du Conseil Municipal | <input type="checkbox"/> Info générale | <input type="checkbox"/> Sollicitation pour une action bénévole |

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

1- Que pensez- vous du Bulletin Municipal ?

- Complet Incomplet (à préciser)

2- A quelle période souhaitez-vous le recevoir ?

- Mai Septembre Décembre Autre (à préciser)

3- Observations

.....
.....
.....
.....

Titre de la publication : Bulletin Municipal

Rédaction : Tiphanie DHUR & Jean - Louis MICHEL

Responsables des articles des associations : les présidents d'associations

Date de publication : 01^{er} août 2019

Imprimeur : Rapidflyer - 200 exemplaires